

**Assemblée générale**

Distr. limitée
10 mars 2016
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-neuvième session
Vienne, 8-17 juin 2016

**Proposition soumise par l'Allemagne, le Canada, les
États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, la
Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord et la Suède, pour la création d'un groupe
d'experts sur les objets et événements spatiaux**

**Document de travail présenté par l'Allemagne, le Canada, les
États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, la Roumanie,
le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la
Suède¹**

1. L'Allemagne, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède ont le plaisir de soumettre une proposition au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour examen.
2. Nous saluons les efforts déployés par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales pour préparer un ensemble actualisé de projets de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/L.348). Ce travail s'appuie dans une large mesure sur les rapports de consensus établis par les quatre groupes d'experts ayant examiné en détail certaines questions techniques particulières au cours d'une série de réunions formelles et informelles tenues entre octobre 2011 et juin 2014.

¹ Le présent document est la version révisée de plusieurs documents de travail précédents, à savoir le document de travail d'abord distribué, en anglais, en tant que document de séance à la cinquante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/2015/CRP.17), le document de travail A/AC.105/C.1/L.347, distribué à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique, et le document de séance A/AC.105/C.1/2016/CRP.20, également distribué à la cinquante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique.



3. Nous sommes convaincus que le travail considérable accompli par les quatre groupes d'experts du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, en plus de contribuer à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices dans ce domaine, peut constituer une base qui permettrait de promouvoir un degré plus élevé de communication, de coordination et de renforcement des capacités afin d'améliorer la sécurité des opérations spatiales.
4. Il convient de noter que la création d'un groupe d'experts sur la météorologie de l'espace a été recommandée par le Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquante et unième session et approuvée par le Comité à sa cinquante-septième session. Ce groupe d'experts s'appuie sur les conclusions et recommandations formulées par le groupe d'experts C sur la météorologie de l'espace du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Canada assure les fonctions de rapporteur. Le mandat du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace, qui a été approuvé par le Comité à sa cinquante-huitième session, consiste à promouvoir la sensibilisation, à donner des conseils et à faciliter la communication et la coopération dans le domaine de la météorologie de l'espace parmi les États membres du Comité et les organisations nationales et internationales concernées.
5. Nous considérons qu'un deuxième groupe d'experts doté d'un rapporteur devrait être créé au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales. Ce groupe d'experts aurait pour objectif de recenser et d'évaluer les pratiques et procédures internationales pertinentes en matière d'échange d'informations relatives aux objets spatiaux et à la surveillance des phénomènes, afin de limiter les risques de collisions accidentelles, de désintégration ou d'autres accidents sur l'orbite terrestre qui pourraient endommager des engins spatiaux et entraîner l'échec de missions ou des pertes en vies humaines dans le cas d'engins habités, et de faciliter l'exécution d'interventions efficaces. Par ses travaux, le groupe d'experts contribuerait à promouvoir la sensibilisation, et ses membres auraient la possibilité de formuler, sur ces questions, des recommandations qui seraient soumises au Sous-Comité scientifique et technique pour examen.
6. Ce groupe d'experts du Sous-Comité scientifique et technique pourrait recenser et traiter les questions relatives à la cohérence et à la fiabilité des informations échangées dans le cadre de la coopération internationale pour la surveillance des objets spatiaux et des événements accidentels sur l'orbite terrestre. Dans un premier temps, ses travaux pourraient se fonder sur les recommandations formulées par consensus par le groupe d'experts B sur les débris spatiaux, les opérations spatiales et les outils favorisant la collaboration en matière de connaissance de l'environnement spatial, mis en place par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (voir A/AC.105/2014/CRP.14). Le nouveau groupe d'experts pourrait également recenser et traiter les questions relatives au partage des informations et analyses pertinentes concernant les objets spatiaux et les événements accidentels sur l'orbite terrestre, ainsi que les questions relatives à l'interprétation des informations nécessaires pour promouvoir la sécurité des opérations spatiales.
7. En matière de surveillance des objets spatiaux et des événements accidentels, la coopération internationale reposera de plus en plus sur le partage des informations fournies par un ensemble d'organismes publics et privés. C'est

pourquoi le groupe d'experts devrait accorder la plus grande attention aux contributions des organisations non gouvernementales et d'autres acteurs du secteur privé, ainsi qu'à celles des États membres du Comité et des organisations internationales intergouvernementales. La participation aux groupes d'experts serait ouverte aux experts gouvernementaux et non gouvernementaux issus des États membres et d'organisations internationales intergouvernementales, et les contributions d'experts s'exprimant à titre individuel seraient coordonnées par l'intermédiaire des points de contact désignés au niveau national.

8. Le groupe d'experts devrait prendre en considération, sans y revenir ni les relancer, les discussions menées au sein du Comité et de ses Sous-Comités sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que les avancées réalisées par le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace et d'autres groupes de travail du Sous-Comité. Il devrait aussi tenir compte des activités mises en œuvre et des recommandations formulées en matière de réduction des débris orbitaux par le Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, sans toutefois répéter inutilement celles qui existent déjà.

9. Le rapporteur du groupe d'experts informerait régulièrement le Sous-Comité juridique de l'avancée de ses travaux.

10. Comme pour le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace, les travaux de ce groupe pourraient être menés au moyen des ressources existantes, sans qu'aucun recours aux services du Secrétariat soit nécessaire. Il faudrait toutefois que le Bureau des affaires spatiales y contribue de façon active.